



Désolidarisation du père et grand-parents

Par **gardetto**, le **23/07/2009** à **10:30**

Bonjour,

J'ai divorcé de mon mari, mon fils avait quelques mois. Mon ex mari ne m'a versé la pension alimentaire que pendant 2 ans 1/2, puis nous sommes passés devant le juge (Créteil) car il voulait faire un abandon de paternité pour ne plus prendre mon fils et ne plus payer la pension.

La juge a refusé, car elle lui a dit qu'il était responsable de son fils...

Mon ex m'a fait un courrier comme quoi il refusait son droit de visite et d'hébergement, et en contrepartie, il ne payerait plus. Mon fils à aujourd'hui 18 ans, donc pas de nouvelles de son père, oncles et grands-parents depuis 15 ans.

Il souhaite se désolidariser de cette famille, de son père et de ses grand-parents, pour ne pas payer un jour si ils sont malades ou en maison de retraite. Comment faut-il faire ?

Merci